

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : Mme RIBET à Mme EYCHENNE ; Mme CHOUJAA à M. BAYONNE ; M. CUBELES à M. RODRIGUES ; M. VIVES à Mme FLORES ; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; M. ROSELLO à M. VIVANT ; Mme ROTH à M. PECHAMAT ; Mme MOREAU à Mme LAVILLE

ABSENTS : Néant

1- INTERCOMMUNALITE

• **Débat sur le PADD du PLUi-H de Toulouse Métropole en cours d'élaboration**

Le projet de PADD transmis à l'ensemble des élus est présenté en séance et soumis au débat. Aucune remarque n'est émise sur le document.

Il est donc pris acte, à l'unanimité (29 voix), du débat ouvert et clos sur le PADD du PLUi-H de Toulouse Métropole en d'élaboration.

• **Débats sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole**

Les orientations du futur RLPi sont présentées en séances et sont mises au débat. Aucune remarque n'est émise sur le document.

Il est donc pris acte, à l'unanimité (29 voix), du débat ouvert et clos sur les orientations du RLPi de Toulouse Métropole en cours d'élaboration.

2- FINANCES

• **Constitution de provisions**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix), le Conseil Municipal accepte la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers sur l'exercice 2016, décide de fixer le montant de cette provision à 7 225 euros et décide que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits par décision modificative.

• **Projet de conventions avec la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix), le Conseil Municipal décide de conclure une convention d'objectifs avec la crèche associative Le Petit Poucet et de moyens ainsi qu'une convention de mise à disposition de locaux. Il décide de verser une subvention complémentaire pour l'exercice 2016 de 11 904 €, que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits par décision modificative et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

• **Décision modificative n° 1**

L'équilibre de la décision modificative se présente comme suit :

Section de fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE		Inscription BP 2016	DM 1
014	73925	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)	28 000.00	+ 3 471.00
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	138 051.53	+ 11 904.00
68	6817	Dotation et aux provisions - pour dépréciation des actifs circulants	0	+ 7 225.00
022		Dépenses imprévues	351 852.03	- 22 600.00

Section d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE		Inscription BP 2016	DM 1
20		Immobilisations incorporelles	18 000.00	+ 13 000.00
Opération n° 26 Ecole des Chênes		Immobilisations incorporelles	48 200.00	+10 000.00
020		Dépenses imprévues	750 000.00	- 23 000.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix), le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

3- TRAVAUX**• Pose d'une horloge de commande d'éclairage des piétonniers du complexe Chamayou**

Où l'exposé du Maire pour la pose d'une horloge pour commander l'éclairage des piétonniers du complexe sportif E. CHAMAYOU et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix), le conseil municipal approuve le projet présenté et s'engage à verser au SDEHG une contribution.

• Pose de commande manuelle sur EP salle des fêtes Garossos

Où l'exposé du Maire pour la pose d'une commande d'éclairage public manuelle intermédiaire pour commander l'éclairage du parking de la Salle des Fêtes et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet présenté et s'engage à verser au SDEHG une contribution.

• Fourniture et pose d'horloges astronomiques dans divers coffrets de commande

Où l'exposé du Maire pour la rénovation des dispositifs de déclenchement de l'éclairage public dans divers quartiers de la commune et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix), le conseil municipal approuve le projet présenté et s'engage à verser au SDEHG une contribution.